



3 minutes pour les jeunes

*Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,*

La lecture de ce document ne vous prendra pas plus de trois minutes. Il vous apporte un éclairage bref mais précis sur une thématique concernant l'enfance et la jeunesse. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire, par courriel (ekkj-cfej@bsv.admin.ch), par téléphone (058 462 79 80) ou sur www.cfej.ch.

En vous souhaitant une excellente session d'hiver 2014

Pierre Maudet, président de la CFEJ

Renforcer les compétences des jeunes consommateurs et s'attaquer aux risques d'endettement

La CFEJ vient de publier son rapport **« Critiques ou manipulés ? Pour de jeunes consommateurs responsables »**. Elle y aborde la nécessité de promouvoir les compétences des enfants, jeunes et jeunes adultes en matière de consommation et de s'attaquer aux pièges structurels pouvant mener à l'endettement. Dans ses conclusions, la CFEJ émet six recommandations politiques. Trois mesures principales s'en dégagent : **proscrire la publicité qui nuit aux enfants, encourager l'éducation financière et supprimer les facteurs d'endettement structurels.**

La CFEJ s'engage pour soutenir les jeunes à être des consommateurs informés, critiques et aptes à prendre leurs propres décisions. Pour le devenir, les enfants et les jeunes ont besoin d'informations, de formations et d'espaces d'expérimentation qui les préparent au monde complexe de la consommation et de la gestion de leurs finances. En parallèle, il faut reconnaître et supprimer les facteurs d'endettement structurels. Pour les jeunes, c'est le système actuel d'encaissement des impôts qui constitue le plus pernicieux de ces facteurs.

Ainsi, dans le canton de Bâle-Ville, un quart des poursuites engagées – environ 18 000 cas par an – le sont pour cause d'impôts impayés. Les factures en souffrance s'élèvent rapidement à plusieurs milliers de francs et les jeunes gagnant de modestes salaires ne parviennent souvent plus à faire face. Ceci n'est toutefois pas une fatalité. On pourrait éviter de mauvaises surprises aux jeunes en prélevant leurs impôts directement sur leur salaire.

L'ampleur du phénomène permet de supposer que le manque de compétences en matière financière n'est pas seul en cause. Le *risque d'avoir des arriérés dans le paiement des impôts* s'explique plutôt par le système actuel d'encaissement des impôts. Certains jeunes tombent dans le piège parce qu'ils ne se sont pas encore rendu compte que leur salaire « net » n'est en fait pas net d'impôts. Lorsque, bien des mois après avoir empoché leur salaire, ils reçoivent leur bordereau d'impôt, ils réalisent qu'ils ont déjà dépensé la somme nécessaire. Entre-temps, ils ont peut-être emménagé dans leur propre appartement, perdu un emploi bien rémunéré ou ils sont devenus parents... et leurs ressources financières ne suffisent plus à payer les impôts dus.

Un système de paiement des impôts simple et pratique permet de remédier à ce problème. Il suffit de permettre, sur une base volontaire, le prélèvement automatique des impôts sur le salaire. Une telle solution limiterait le risque d'endettement auprès du fisc, ce dont les jeunes ne seraient d'ailleurs pas les seuls à profiter. Un premier pas consisterait à permettre aux cantons de pratiquer un tel système sur leur territoire. La motion 14.3967, qui sera bientôt débattue au Parlement, a pour objectif de supprimer les obstacles juridiques à cette pratique. Nous vous prions de la soutenir afin que les jeunes n'hypothèquent plus leur avenir en tombant dans le *piège de l'endettement auprès du fisc*.